

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYBRIDE (solaire, stockage et thermique), Lieu-Dit Crique Ste Anne, Mana, Guyane française

1 – ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y en a, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants.

Le terrain d'accueil du projet se situe sur la commune de Mana, le long de la RN1, à environ 8 km à l'Est du carrefour margot. La zone d'accueil du projet se situe sur la vaste parcelle (propriété ONF) n° 1 700, section F.

Le terrain est distant d'environ 16km et 3km respectivement du bourg de Saint Laurent du Maroni et du village de Prospérité. Il est donc de fait déconnecté des principaux lieux de vie.

Aux abords du terrain d'implantation du projet, on retrouve :

- Au Nord, la route nationale 1 bordée d'un espace de forêt
- À l'Ouest, la piste sainte Anne
- À l'Est, la crique sainte Anne
- Au Sud, de la forêt

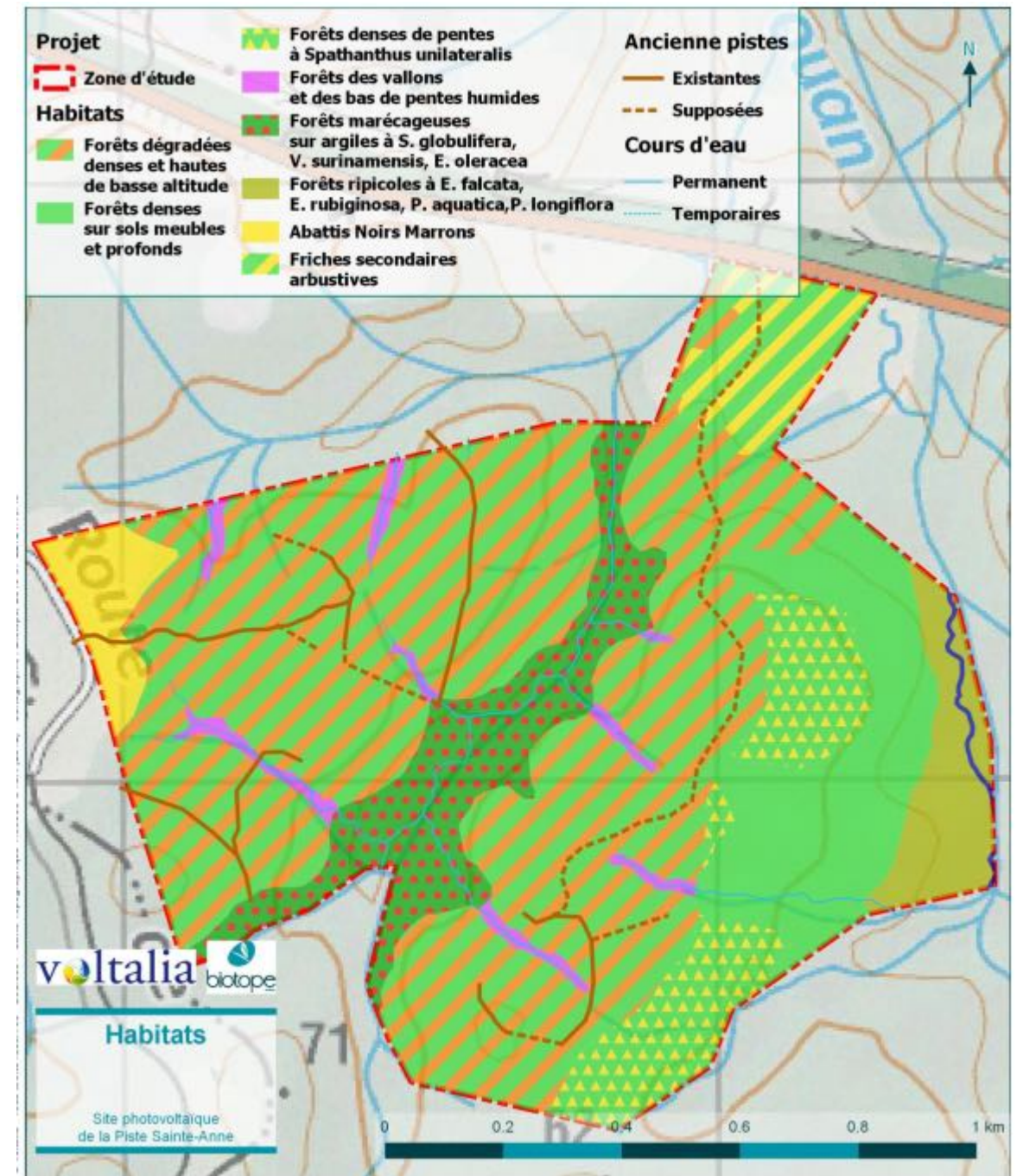
Le terrain accueille majoritairement des espaces de forêts dégradées denses et hautes de basse altitude. Le terrain est traversé par une petite crique le long de laquelle poussent des forêts marécageuses. La pointe Nord du terrain en bordure de la RN1 est constituée de végétations en friches arbustives. La partie Est du terrain accueille des forêts denses et ripicoles. Aucune construction n'existe sur le terrain d'accueil. L'ensemble des végétations, cours d'eau et pistes existantes sont cartographiées sur l'image ci-contre, extrait de l'étude d'impact du projet.

2 – PRÉSENTATION DU PROJET

Quel aménagement est prévu pour le terrain ? Vous devez préciser ce qui sera modifié ou supprimé (végétation, murs...).

Les aménagements des terrains seront limités aux opérations suivantes :

- Défrichage sur une zone de 61 hectares (emprise au sol des îlots de la centrale et pistes d'accès) sur les espaces de forêts dégradés existants.
- La topographie sera respectée, seuls les éventuels microreliefs seront nivelés



Extrait étude d'impact



adékwat SAS d'architecture
au capital de 1 000 €
SIRET 81261211700018 APE 7111Z
TABLEAU ORDRE ARCHITECTES
régional: S01041 national: S17681
anaïs durand architecte d.p.l.g.
adekwat@icloud.com
P 0694 42 03 19 F 0594 30 31 55

Maître d'ouvrage: Mana Énergie Guyane // 1897 route de Montjoly, 97 354 Rémire-Montjoly // m.delattre@voltalia.com

Maître d'oeuvre: adékwat SAS d'architecture // 7 avenue Cassias, 7C Vallée de Bourda, 97 300 Cayenne // adekwat@icloud.com

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYBRIDE (solaire, stockage et thermique), Lieu-Dit Crique Ste Anne, Mana, Guyane française

- Création de pistes internes en sol compacté (terre battue) de 5m de large
- Les arbres existants (hors périmètres des îlots de la centrale) seront conservés.

Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants?

Le projet s'implante dans différentes zones, appelées "îlots", correspondant aux espaces actuels de forêts dégradées. L'emprise du projet se situe en retrait de 75 mètres de la RN1 et la bande de végétation existante entre la route et le projet sera conservée (hors emprise de la piste d'accès à la zone Est du projet).

Le projet est organisé en deux grandes zones:

- un espace à l'Ouest desservi par une piste accessible depuis la RN1
- un espace à l'Est desservi par une piste accessible depuis la piste sainte anne

L'espace à l'Ouest accueillera des constructions modulaires type structure algeco, d'un seul niveau, recouvert d'une toiture en tôle ondulée, un poste de livraison, des containers et 4 citernes de gasoil nécessaires au fonctionnement de la centrale thermique, des îlots de tables solaires accueillant les panneaux photovoltaïques pour le fonctionnement de la centrale solaire.

L'espace à l'Est accueillera des îlots de parcs solaires. Les tables solaires présenteront une hauteur d'1,2m à l'égout et d'1,8m au faîtage.

Cette configuration en îlots et l'implantation en retrait de la voirie permet de conserver des espaces végétalisés et forestiers entre le projet et les paysages avoisinants, garantissant leur intégration.

Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?

Les constructions et aménagements en limites de terrain seront traités en cohérence avec l'environnement existant. Les végétations et forêts existantes, hors celles situées sur les zones à aménager et construire, seront toutes conservées. Les îlots du projet seront entourés d'une clôture grillagée de teinte gris clair en accord avec l'ambiance visuelle. Autour de la clôture, des interventions de débroussaillage auront lieu régulièrement pour maintenir une végétation rase compatible avec les obligations réglementaires.

Maître d'ouvrage: Mana Énergie Guyane // 1897 route de Montjoly, 97 354 Rémire-Montjoly // m.delattre@voltalia.com
 Maître d'oeuvre: adékwat SAS d'architecture // 7 avenue Cassias, 7C Vallée de Bourda, 97 300 Cayenne // adekwat@icloud.com

Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Les tables photovoltaïques seront supportées par des longrines béton et la charpente sera métallique. Le poste de livraison sera réalisé en béton préfabriqué et présentera des ouvertures en menuiseries aluminium. Les containers métalliques seront gris clair. Les clôtures et le portail seront en métal peint en gris dans une teinte permettant une meilleure continuité visuelle et intégration paysagère.

Le bâtiment de bureaux sera composé de constructions modulaires, structure métallique, bardage bois local et couvert d'une toiture en tôle ondulée Alu-Zinc teinte naturelle.

Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Les espaces libres seront conservés, notamment les forêts, cours d'eau et les arbres à protéger. Les opérations de coupe de la végétation ne concerneront que le périmètre d'implantation du projet, pour garantir l'accès et l'exploitation du projet. Quelques arbres seront plantés et conservés au niveau de la zone d'accueil du projet, pour apporter ombre et rafraîchissement au bâtiment de bureaux ainsi qu'à l'aire de stationnements.

Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

L'accès à la partie Est du projet se fera depuis la Route Nationale RN1 via une piste en terre compactée de 60 mètres de long et 5 mètres de large. En bout de piste, l'accès au projet de construction clôturé se fera par un portail de teinte grise de 5 mètres de large, desservant l'aire de stationnements.

L'accès à la partie Ouest du projet se fera depuis la piste sainte Anne via une piste en terre compactée de 71 mètres de long et 5 mètres de large. En bout de piste, l'accès au projet de construction clôturé se fera par un portail de teinte grise de 5 mètres de large.

L'eau du forage est destinée à l'alimentation des sanitaires.



adékwat SAS d'architecture
 au capital de 1 000 €
 SIRET 81261211700018 APE 7111Z
 TABLEAU ORDRE ARCHITECTES
 régional: S01041 national: S17681
 anaïs durand architecte d.p.l.g.
 a d e k w a t @ i c l o u d . c o m
 P 0694 42 03 19 F 0594 30 31 55

